

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 19 juin 2023	
Date de la convocation : 13 juin 2023	Nombre de membres en exercice : 15 Nombre de votants : 15 Nombre de procuration : /
L'an deux mille vingt-trois, le dix-neuf juin, le Conseil Municipal de la Commune de VIENNAY dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. MORIN Christophe, Maire.	Présents : M. MORIN Christophe, M. THEBAULT Jean-Pierre, Mme BONNEAU Marie-France, Mme BARBIER Martine, Mme BONNEAU Emilie, M. BONNET Hervé, M. BOURREAU Christian, M. CLOCHARD Jean-Luc, Mme DEHAY Marylène, Mme GUIGNARD Marie-France, Mme JASMIN Emmanuelle, M. LAURENTIN David, M. POYAUX Jean-Michel, M. RIVIERE Nicolas, Mme TISSERAND Sonia
Secrétaire de séance : Mme GUIGNARD Marie-France	Absent(s) : //

ORDRE DU JOUR

- Approbation du procès-verbal de la séance du 09/05/2023
- Compte rendu des décisions et de la commande publique
- Admission en non-valeur
- Animation "équi'ados"
- Attributions de subvention aux associations
- Instauration d'un droit de place
- Cession de la parcelle cadastrée section AB n° 251
- Informations diverses

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 20h30.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 MAI 2023 (D33.2023)

Monsieur le Maire invite l'assemblée à approuver le procès-verbal du Conseil Municipal du 9 mai 2023.

Aucune observation n'étant formulée, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal du Conseil Municipal du 9 mai 2023.

Monsieur le Maire apporte les informations suivantes sur les points évoqués lors du dernier Conseil :

- signature effective du bail de la boulangerie par le Président de la SAS Les Boulangeries de Parthenay
- travaux supplémentaires au logement communal (tranchées, meubles de cuisine, plafond de la salle de bain)
- rencontre avec les membres du FCVG dont les entraînements devraient commencer après la fête communale

DECISIONS ET COMMANDE PUBLIQUE

Le Conseil Municipal est invité à prendre connaissance :

- des décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations d'attributions
- de la commande publique

ADMISSIONS EN NON-VALEUR – LISTE 6239730015 (D34.2023)

Monsieur le Maire présente un état d'admission en non-valeur remis par le Service de Gestion Comptable de Saint-Maixent-l'École pour un montant global de 263,04 euros. L'admission en non-valeur n'empêche nullement un recouvrement ultérieur si le redevable revenait à une situation le permettant.

En conséquence, le Conseil Municipal doit statuer sur l'admission de cette liste de créances. Suite à cette délibération, un mandat sera émis à l'article 6541 "créances admises en non-valeur" sur le budget concerné.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'admettre en non-valeur les sommes portées sur l'état transmis et arrêté à la date du 22 mai 2023 comme suit :

263,04 euros (budget commune – compte 6541)

ANIMATION « EQUI'ADOS » (D35.2023)

Monsieur le Maire expose aux Membres du Conseil Municipal que la Commission Jeunesse souhaite reconduire cet été, pour les 9/15 ans, l'animation « équi'ados » au Centre équestre « Le Cheval Rêvé ».

Deux dates sont proposées par groupes de 6 ou 7 jeunes, le 24 juillet et le 16 août de 14h à 17h.

Le coût de cette activité est de 50 euros la demi-journée, par enfant.

Afin que ce coût ne soit pas un frein à la participation de certains jeunes, il est proposé que la Municipalité prenne en charge 25 euros. Il restera ainsi 25 euros par enfant à la charge de la famille.

Après en avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité :

- valide le projet d'activité des jeunes
- accepte de prendre en charge 25 euros par enfant
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier

ATTRIBUTION DE SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS (D36.2023)

Monsieur le Maire porte à la connaissance des membres présents, une synthèse des demandes de subvention sollicitées par les Associations, au titre de l'année 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des votants, l'attribution de subventions pour l'année 2023 – imputation budgétaire 6574 – aux Associations suivantes :

GYM VOLONTAIRE	300 €	UN HOPITAL POUR LES ENFANTS	50 €
LA SECOUEE	800 €	APF FRANCE HANDICAP	50 €
LA PIMENTIERE	400 €	PREVENTION ROUTIERE	50 €
FNATH 79	50 €	ASSOCIATION CLE	50 €
FRANCE ALZHEIMER 79	50 €	RADIO GATINE	60 €

Concernant l'Association La Pimentière, un retour sur les animations de la ruche est demandé dans le cadre du label APicité obtenu par la Commune.

Monsieur le Maire est autorisé à procéder au versement de ces subventions, les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal 2023.

INSTAURATION D'UN DROIT DE PLACE

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il a reçu une demande d'occupation du domaine public du 20 au 23 juillet pour un spectacle de cirque. Suite aux renseignements complémentaires fournis, ce spectacle pourrait avoir lieu sur le parking du stade. Il est évoqué la possibilité de mettre en œuvre un droit de place.

Après discussion, le Conseil à l'unanimité ne souhaite pas instaurer de droit de place afin de ne pas pénaliser les petits spectacles familiaux. Une relève des compteurs d'eau et d'électricité sera néanmoins opérée afin d'en apprécier le coût.

CESSION DE LA PARCELLE CADASTREE SECTION AB N°251 (D37.2023)

Considérant la demande de Monsieur GRELLIER Marcel d'acquérir la parcelle cadastrée section AB n°251 d'une contenance de 160 m² mitoyenne de sa propriété et appartenant à la Commune ;

Il est proposé que la Commune de Viennay cède cette parcelle au prix de 20 euros le m².

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de procéder à la vente de la parcelle cadastrée section AB n°251 de 160 m² au profit de Monsieur GRELLIER Marcel pour un montant de 20 euros le m² soit 3 200 euros. L'acquéreur supportera l'ensemble des frais relatifs à l'aliénation dudit terrain confiée à la SCP GODARD à Parthenay.

- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à procéder aux démarches et formalités nécessaires et à signer tous actes et pièces concernant cette vente.

INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur le Maire fait un premier retour sur le piégeage des frelons asiatiques. 23 réponses ont été apportées pour un total de 80 frelons asiatiques capturés.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne désirant s'exprimer,
la séance est levée à 22h00.

A Viennay, le 22 juin 2023

La secrétaire de séance,
Marie-France GUIGNARD

Le Maire,
Christophe MORIN